

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## La maîtrise des mers

Au cours de la discussion du budget de la marine au Sénat, j'ai renouvelé à la tribune un exposé, que j'avais précédemment fait devant la Commission des Finances, de notre situation maritime et de la nécessité d'accroître le programme naval voté en 1912. Parmi les raisons que je donnai pour justifier mes conclusions, il en est une que la presse a plus particulièrement retenue, c'est celle de l'importance peut-être décisive qu'aurait sur l'issue finale des hostilités, dans une guerre mettant aux prises la Triple Alliance et la Triple Entente, le fait, pour nous et nos amis, d'avoir la maîtrise de la mer.

Je n'entreprends point de démontrer que l'écrasement des flottes ennemies suffirait à régler le conflit ; le sort de l'Europe se réglerait finalement sur terre, et le dernier mot sera au groupe de Puissances qui sera dans la possibilité de soutenir plus longtemps sur terre les hostilités. Ce que j'ai dit devant la Haute-Assemblée, c'est que la défaite navale de la Triple Alliance lui enlèverait précisément la faculté de soutenir une guerre de longue durée, et, par conséquent, d'avoir le dernier mot.

Les Allemands s'en préoccupent, et j'ai cité à la tribune un article du *Berliner Zeitung am Mittag* qui envisage l'éventualité du blocus des côtes allemandes par les escadres combinées de l'Angleterre et de la Russie, et reconnaît l'importance qu'aurait pour l'empire germanique la faculté de se ravitailler par les ports italiens et autrichiens, et principalement par Trieste.

Pays plus industriel qu'agricole, moins bien équilibré économiquement que la France, l'Allemagne bloquée ne pourrait plus, en effet, se ravitailler en matières premières ni en denrées, elle ne pourrait exporter les produits de ses usines. L'on se souvient d'Agadir, et des ruines qui s'accumulèrent en quelques jours sous la simple menace d'une guerre dans laquelle l'Angleterre devait se placer aux côtés de la France. Que serait-ce en présence d'hostilités ouvertes ?

Les événements de 1911 laissèrent ainsi voir les pieds d'argile du colosse allemand, et l'on put déduire de l'émotion qui secoua l'empire que la Triple Alliance non maîtresse de la mer supporterait difficilement une guerre prolongée.

Or le bloc des forces terrestres de la Russie et de la France n'est pas de ceux que l'on peut espérer désagréger et détruire en quelques semaines, ni même en quelques mois. Separée du reste du monde, impuissante à se ravitailler, à conjurer la ruine de ses banques et de ses industries, l'Allemagne, même victorieuse dans quelques combats, ne sera-t-elle pas dans une situation tellement difficile qu'elle soit obligée de déposer les armes ?

La maîtrise de la mer doit ainsi être envisagée comme pouvant être, même sur terre, un facteur de résistance et, finalement, de victoire.

Mais la suprématie navale de la Triple Entente est-elle certaine ? En ce qui concerne les mers du Nord, il n'est pas douteux que la coalition des flottes anglaise et russe n'ait raison de la marine allemande.

Le rôle dévolu à la marine française est d'assurer à la Triple Entente la maîtrise de la Méditerranée, par une supériorité décisive sur les flottes réunies de l'Autriche et de l'Italie. Cette supériorité, nous l'avons encore actuellement en ce sens qu'il y aurait équivalence numérique des unités en présence et que nous aurions le décisif avantage de l'unité de commandement et de l'entraînement en commun dès le temps de paix.

Mais nous la perdrons rapidement, et nous ne l'aurons plus en

1920, à l'achèvement du programme naval, si nous nous en tenons aux 28 cuirassés de la loi constitutive de notre flotte de guerre. J'ai démontré devant le Sénat l'urgence nécessaire de porter notre armée navale de 28 à 33 cuirassés, en y ajoutant, bien entendu, les unités secondaires, éclaireurs, torpilleurs et sous-marins, s'y rattachant.

L'enjeu, on le voit, est immense, puisqu'en définitive, c'est sur les frontières de l'Est que devront se faire sentir les conséquences de ce faible accroissement de nos forces navales de la Méditerranée.

Emile CHAUTEUPS,  
Sénateur de la Haute-Savoie.  
Ancien Ministre.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 Juillet 1914

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre a invalidé par 173 voix contre 106, M. Lacoite élu à Troyes. On a voté ensuite, par 316 voix, un projet de résolution portant règlement de comptes de la Chambre pour l'exercice 1913.

Par 468 voix on a adopté un crédit destiné à venir en aide aux Français victimes des troubles du Mexique.

Les crédits nécessaires au sous-secrétariat des affaires étrangères ont été votés par 420 voix contre 116.

Par 382 votants, on a adopté les crédits relatifs à l'expropriation de la forêt d'Eu.

La Chambre a discuté le projet tendant à voter un crédit de 400.000 fr. destiné au voyage du Président de la République en Russie, Suède, Norvège et Danemark.

M. Jaurès déclare qu'il votera contre ce projet.

M. Viviani demande à la Chambre de voter le crédit qui est adopté par 428 voix contre 106.

L'élection de M. Pacarel, élu aux Sables d'Olonne, est validée.

La Chambre adopte sans débat et sans opposition un ordre du jour approuvant les déclarations du Gouvernement et comptant sur sa fermeté pour assurer la stricte application de la loi de huit heures.

On vote un projet relatif au passage en première classe des instituteurs et institutrices de deuxième classe.

M. Noulens, ministre des finances, dépose le budget pour 1914, modifié par le Sénat.

Et la séance est levée.

Séance du 8 Juillet 1914

PRÉSIDENCE DE M. MONESTIER  
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre valide les élections de MM. Gasparin et Bousset, députés de la Réunion, et celle de M. Diagne, député du Sénégal.

La Chambre discute le projet de loi relatif à l'Exposition de San Francisco ; le projet est voté par 461 voix contre 35.

M. Bonnefous invite le Gouvernement à interdire le déploiement des cortèges et manifestations dans les bois et forêts voisines de Paris ; cette motion vise une manifestation faite le 21 juin au bois de Meudon par une foule qui commit des dégâts.

M. Malvy, ministre de l'intérieur, dit qu'on ne saurait empêcher les manifestations champêtres, mais il promet que des mesures seront prises pour empêcher le retour d'incident comme ceux qui se sont produits à Meudon.

Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 7 Juillet 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

L'article 21 (taxation d'office) après discussion à laquelle prennent part MM. de la Batut, Tournon, Strauss, Aimond et Noulens est adopté ainsi que l'article 22.

L'article 23 est repoussé et les au-

tres articles sont adoptés sans discussion.

L'ensemble du budget est adopté par 267 voix.

Et la séance est levée.

Séance du 8 Juillet 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

L'élection de M. Galup, élu à Agen, est validée.

Le Sénat aborde la discussion du projet portant ouverture de crédits additionnels en vue de réduire la durée du travail dans les établissements industriels des ministères des finances et de la guerre.

C'est de la « semaine anglaise » dont il s'agit.

La Commission est hostile à ce projet, mais M. Martin adjure le Sénat de repousser les conclusions de la Commission et d'adopter le projet.

M. Delahaye combat le projet que soutient M. Noulens ; M. de Selves fait des réserves et combat le projet.

M. Viviani répond à M. de Selves et demande à la Chambre de voter la « semaine anglaise ».

Par 212 voix contre 64, le passage à la discussion est voté.

Sur l'article 1<sup>er</sup> M. Milliès-Lacroix demande que la réforme s'accomplisse à la réduction de moitié de la durée du travail le samedi, dans les ateliers et manufactures de l'Etat. Cet amendement est voté.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

#### Un Convoi attaqué

Un convoi escorté par une partie des forces de la colonne Clauzel est arrivé le 4 juillet à El-Bordj, venant de Taounine. Dans le but d'assurer l'arrivée sans encombre de ce convoi, le commandant avait envoyé de Kenifra, à sa rencontre, un détachement commandé par le colonel Audry. Le convoi, placé au centre des troupes, avait atteint sans incident le plateau Mireu, lorsqu'au moment où il s'engageait dans le défilé de Foun-Senguët l'ennemi, embusqué dans la montagne, attaqua violemment les flancs du convoi. L'escorte prit aussitôt sa formation de combat et exécuta une contre-attaque vigoureuse.

L'ennemi assez nombreux, faisait preuve d'un mordant extraordinaire et d'un entier mépris de la mort. Très abrité derrière les monticules de terrain et de rochers, il dirigeait un feu meurtrier sur la colonne, puis s'élançait farouchement au-devant des mitrailleuses en pleine action. L'artillerie, malgré les difficultés du terrain, put entrer en action et déloger l'ennemi.

Nos troupes se montrèrent splendides d'entrain et de sang-froid et admirables de courage. Elles prirent rapidement l'offensive en chargeant à la baïonnette les Zaïan et les Chleu, en les obligeant à abandonner le terrain. L'ennemi se dispersa bientôt, ayant subi des pertes considérables.

Tandis que cette action se déroulait sur les crêtes, le convoi, engagé dans le défilé continuait sa route. Le groupe mobile Audry poursuivait les assaillants jusque dans la montagne, afin d'éviter tout retour offensif.

Au cours de cet engagement, nous avons eu onze tués, dont un officier, et trente blessés.

#### Le Parti radical unifié

A la suite de la réunion préparatoire du 30 juin dernier, les sénateurs adhérents au parti républicain radical et radical socialiste ou partisans des doctrines et du programme du parti élaboré dans ses congrès se sont réunis au Sénat de nouveau mardi pour constituer définitivement le groupe d'action du parti. Les membres présents ou adhérents, au nombre de maintenant d'une quarantaine, ont décidé :

1. Que, conformément aux décisions du parti réunis dans ses derniers congrès, il était constitué au Sénat un groupe unifié du parti républicain radical et radical socialiste ;

2. Qu'à titre provisoire au moins les membres inscrits à la gauche démocratique pourront y demeurer.

Le président de la séance : Camille Pelletan.

Le secrétaire provisoire : Debièvre.

#### A la Chambre

Le groupe de la Chambre du parti radical unifié a désigné son comité directeur. Ont été élus : MM. Renard, Franklin-Bouillon, Daniel Vincent, Justin Godard, Cécaldi, Albert Métin, Laffière, Treignier, (Loir-et-Cher), Cruppi, Bouffandeau, J.-B. Morin, Besnard.

#### Mouvement administratif

Le ministre de l'intérieur a fait approuver au Conseil des ministres, le mouvement administratif suivant :

M. Fabre, préfet de la Charente et nommé préfet du Maine-et-Loire, en remplacement de M. Lasserre, appelé sur sa demande à d'autres fonctions, et nommé préfet honoraire.

M. Ducaud, préfet des Landes, est nommé préfet de la Charente.

M. Decharme, sous-préfet de Compiègne, est nommé préfet des Landes.

M. Henry, préfet de l'Ariège, est nommé préfet de la Corse, en remplacement de M. Brin, précédemment nommé préfet du Loiret.

M. Laporte sous-préfet en disponibilité, est nommé préfet de l'Ariège.

M. Vitry, préfet de l'Indre, est nommé préfet du Loiret.

M. Pugeault, préfet de Lozère, est nommé préfet de l'Indre.

M. Gilotte, sous-préfet de Lisieux, est nommé préfet de la Lozère.

M. Duvernoy, préfet du Var, est nommé préfet du Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Chardon appelé sur sa demande à d'autres fonctions et nommé préfet honoraire.

M. Roquère, sous-préfet de Rochefort, est nommé préfet du Var.

#### L'Emprunt couvert plus de 40 fois

L'émission de l'emprunt de 805 millions de francs 3/4 qui a eu lieu mardi, semble être un très gros succès, et il est probable qu'il sera couvert quarante fois au moins.

À la caisse centrale du Trésor, à la caisse des dépôts et consignations, à la recette centrale des finances de la Seine, à la caisse des receveurs percepteurs de Paris, à la recette municipale de la ville de Paris, il y a une telle affluence de souscripteurs, que l'on est obligé de les canaliser à l'aide de piquets militaires.

Mais où le succès s'est affirmé d'une façon incontestable, c'est à la Banque de France. L'on était contraint d'accepter les plus petites souscriptions qui se présentaient. Aussi, dès la première heure de la matinée, une queue fort longue est maintenue par des gardes municipaux, tout le long de l'édifice.

À dix heures, l'on ouvre une des petites portes de côté sur la rue Croix-des-Petits-Champs, la grande porte charretière du milieu demeurant fermée, et le public pénètre par petits paquets coupés avec sagesse, et, toute la matinée, c'est une suite ininterrompue de gens venant apporter leurs deniers à l'emprunt, et dont le nombre augmente sans cesse.

La Banque de France avait prévu trente guichets ; elle s'est vue dans l'obligation d'en ouvrir trente-deux, plus un supplémentaire à la caisse d'épargne de la rue Coq-Héron.

Un de ceux qui étaient chargés d'accueillir cette clientèle a pu affirmer que ce qui l'a surpris le

plus, c'est la quantité de petits épargnistes que l'on a vu défiler.

C'était un ensemble de personnes simples, gaies, joyeuses faisant avec plaisir un acte qui leur convenait. C'est bien le bas de laine qui accourt et vient prêter aide et assistance aux nécessités budgétaires de la France.

« C'est inconcevable, affirme-t-on, le nombre de pièces de vingt francs qui ont été reçues ! »

À ce point de vue, l'on déclare que l'emprunt, plus que tout autre, apparaît comme un succès.

Quant à la répartition, l'on ne saurait encore fournir aucune indication précise. Il est trop tôt, et l'on ne peut rien connaître d'exact.

En effet, la répartition n'appartient pas plus à la Banque de France qu'aux maisons de crédit. C'est le Trésor qui doit l'établir.

#### Contre le Tsar

La police a procédé à l'arrestation à Beaumont-sur-Oise, de deux sujets russes porteurs de bombes et de revolvers. Voici dans quelles circonstances a été effectuée cette arrestation :

Dimanche, à neuf heures du soir, les gendarmes Sajou et De-combat, de service en ville, rencontraient, sur l'avenue Carnot, qui n'est autre que la route nationale n° 1, de Paris à Calais, près de la gendarmerie, deux individus assez bien vêtus, mais qui portaient de paquets paraissant assez lourds, semblaient chercher un lieu.

Les gendarmes les interpellèrent mais les deux individus ne semblaient pas parler le français, et ne répondirent pas aux questions qui leur étaient posées ; ils finirent par comprendre qu'on réclamait leurs papiers ; ils en présentèrent qui semblèrent aux gendarmes écrits en russe.

#### Trouvailles inquiétantes

Comme ils ne possédaient pas un sou vaillant, les gendarmes les conduisirent à leur caserne et leur firent déposer leurs paquets qu'ils ouvrirent. Ce qu'ils y trouvèrent leur fit prendre instantanément des précautions : c'étaient deux tubes d'acier de dix centimètres de diamètre environ sur une longueur de 22 centimètres, pesant chacun 3 kilos et demi.

Les deux extrémités, recouvertes de fortes plaques de fonte, étaient fixées par des écrous puissants. Un peu de mousse verdâtre s'échappait de la jonction des tubes et des couvercles. Au milieu de l'une des plaques, un trou laissait passer un fil d'acier très solide au bout duquel pendait un écrou, destiné évidemment à faire contrepoids et à donner à l'appareil une position verticale.

Comme les gendarmes regardaient avec curiosité ces objets l'un des individus arrêtés fit preuve d'une grande émotion et par suite des gestes faciles à comprendre, avertit les gendarmes qu'ils avaient entre leurs mains des bombes explosives d'une grande puissance.

Sans perdre un instant, les gendarmes, confiant la garde des deux hommes à leurs collègues portèrent les engins au fond des dépendances de la caserne et les mirent sous clef, dans une salle de bains. Puis, ils firent prier M. Dubois, directeur de l'usine à ciment, qui parle fort bien le russe, de vouloir bien servir d'interprète.

Pendant que M. Dubois se rendait à cet appel, les deux voyageurs furent fouillés scrupuleusement. Sur l'un d'eux, on trouva un browning du calibre de 9 millimètres. L'un d'eux déclara se nommer Emoplic Kiritcheff, être âgé de vingt-cinq ans, exerçant la profession d'ouvrier d'usine et être né à Olchonok (province de Kar-khov). Il avait, disait-il, quitté Paris vendredi. En France, depuis dix jours, il avait habité en cette ville, mais ne se rappelait plus à quel endroit.

Il déclare que ces bombes étaient préparées pour faire sauter le tsar à son prochain voyage en France.

## Les fêtes franco-anglaises de Guernesey

Mardi une statue élevée à la mémoire de Victor-Hugo, a été inaugurée à Guernesey, où le grand poète exilé par l'Empire, demeura pendant plusieurs années.

Ce fut une journée splendide, que celle de cette glorification ! Les autorités de l'île ont reçu les ministres français, MM. Gauthier et Augagneur, ont rencontré d'abord à Cherbourg leurs collègues du Cabinet anglais, le comte Beauchamp, ministre des travaux publics ; M. Malcolm-Deleringue, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, sir Almeric Fitz Roy, du Conseil privé, et M. Elliott, directeur du Home Office, qui avaient pris place à bord du cuirassé « Le-Russel », qu'accompagnait le cuirassé français « Jules-Ferry ».

Le navire transportant les invités, les membres de la Société Victor-Hugo et les touristes est arrivé à 9 heures à Guernesey. Les autorités de l'île ont reçu les ministres français et les représentants anglais au débarcadère.

À 1 h. 30, le cortège se forma à la cour royale pour se rendre au parc de Candie, où eut lieu, à 2 h., l'inauguration du monument élevé à la mémoire du grand poète.

La belle œuvre de Jean Boucher a été élevée dans le parc de Candie, parmi les palmiers et les orangers, face à la mer, sur un socle immense de granit. Elle représente Victor-Hugo, rôdant sur la grève, le feutre à la main, le manteau soulevé par le vent, la tête penchée en avant, le corps magnifique d'élan, l'homme tout absorbé dans ses réflexions.

M. Victor Marguerite, président de la Société Victor-Hugo, à laquelle le gouvernement a confié le soin d'organiser les fêtes s'adresse le premier au lieutenant-gouverneur, au bailli et aux représentants des Etats, pour les saluer et leur souhaiter la bienvenue.

M. Jean Richepin, au nom de l'Académie française, glorifie en Victor Hugo le maître du verbe, le dieu du Temple dont l'Académie est la fidèle vestale, et a, entre toutes les vertus d'un tel génie exalté, uniquement, sa vertu lyrique, par quoi il s'impose, d'ailleurs, à l'admiration universelle comme le plus prodigieux accoureur de mots, le plus fécond inventeur d'images, le plus miraculeux créateur au moyen de la parole, c'est-à-dire, en somme, le plus puissant démiurge verbal qui ait jamais fait de la vie vivante avec les syllabes d'une langue humaine.

Puis c'est au tour de M. Paul Hervieu de parler de Hugo « dramaturge » au nom de la Société des auteurs dramatiques.

Il évoque éloquentement « ces œuvres scéniques de Victor-Hugo que traversent incessamment des beautés fulgurantes ressemblant à des heures d'orage par cette angoisse dont elles électrisent les courbes, par l'instinct de solidarité secourable qu'éveillent ces grondements d'en haut, par l'invisible présence de celui qui, derrière les nuages de la toile de fond et dans sa menaçante exhortation à la pitié, déchaîne la grêle des idées, la rafale des mots ».

Dans cette fête de la poésie, on n'avait pas encore entendu de poème. C'est M. Fernand Gregh qui comble la lacune en disant une ode de lui à Victor-Hugo.

Enfin M. Gustave Simon, au nom de la famille de Victor-Hugo, remercie S.-E. le lieutenant-gouverneur, le bailli de Guernesey et le gouvernement français.

Aussitôt après l'inauguration, les différentes délégations visitèrent Hauteville-House, où résida Victor-Hugo.

Puis, à 7 h. 30, ministres et invités se réunirent en un grand banquet au Gardner's Royal Hôtel.

La ville et la rade ont été illuminées le soir, et un superbe feu d'artifice a clôturé cette superbe journée.

## En Albanie

### Les Français captifs des insurgés

Les Français travaillant dans une exploitation forestière de Souk et enlevés par les insurgés sont au nombre de six. Ce sont : M. Jean Vassel, le directeur de cette exploitation qui appartient à un Français de Nice, M. Lebouvier, sa femme et sa petite fille ; M. Raoul Chabreaux, son beau-frère, et deux ouvriers : MM. Emile Chamoran et Jean Paoli. La scierie a été pillée.

M. de Fontenay, le ministre de France, et M. Krajewsky, le délégué français de la commission de contrôle, se sont entendus sur les moyens d'action à employer avec le commandant de l'« Edgar-Quinet ».

### L'Allemagne interdit les enrôlements pour l'Albanie

Le comité qui s'était formé à Berlin dans le but de former une légion étrangère albanaise a été dissous le 6, par la police. Le consul en retraite Wackerow, qui en avait pris la direction, a été avisé que les autorités ne toléreraient point une tentative de nature à créer les graves difficultés internationales. Les efforts du consul Wackerow semblent d'ailleurs avoir eu assez peu de succès. Trois individus seulement avaient répondu à l'appel des organisateurs.

## Petites Nouvelles

Le jeune Lucien Bosteaux, âgé de sept ans, vient de mourir empoisonné à Cernay-les-Reims : il avait mangé des groseilles préalablement arrosées de sulfate de cuivre.

Le sous-marin « Calypso », a été abordé par un autre sous-marin, alors qu'il naviguait en surface : il a été coulé près de St-Tropez. Les 26 hommes de l'équipage ont été sauvés.

Plusieurs cas très graves d'empoisonnement sont produits à Aulnay de Saintonge, à la suite d'absorption de crème préparée pour un repas de première communion, qui a eu lieu dimanche soir, chez M. Paul Gèneau, à l'Hôpital, près d'Aulnay. La fillette de M. Gèneau est très gravement atteinte.

Le Parquet d'Auch a fait procéder à l'arrestation d'un pharmacien de Vic (Gers) nommé St-Martin qui est accusé d'avoir empoisonné sa fille, sa mère et sa femme.

Dans le procès intenté par MM. Saugeron, Paumier et Belenger contre la municipalité de la Ferté-Bernard, qui défendait la candidature de M. Caillaux, les inculpés sont acquittés. La partie civile est condamnée aux dépens. Dans l'affaire Caillaux contre d'Aillères, M. d'Aillères est condamné par défaut à 500 fr. d'amende et à 1 franc de dommages-intérêts envers M. Caillaux.

La justice est saisie d'un vol de cent mille francs en billets de Banque d'Algérie à Oran. Cette somme a été soustraite dans un coffre qui contenait 17 millions.

## CAUSERIE

### L'autonomie administrative des départements

La loi du 28 pluviôse an VIII, qui est la loi fondamentale de l'Administration française, édictait que les préfets seraient seuls chargés de l'administration dans les départements. Des lois nombreuses ont, au cours du siècle dernier, restreint successivement, dans une mesure assez considérable, mais que nous jugeons encore très insuffisante, les attributions et les pouvoirs de ces fonctionnaires. La plus importante de ces lois est sans conteste celle du 10 août 1871 sur les Conseils généraux.

Néanmoins, à l'heure actuelle, les préfets sont encore, tout à la fois, les représentants du pouvoir central dans les départements et les administrateurs des départements considérés comme personnes civiles. La proposition de loi présentée à la Chambre par M. Bonnevey n'a pas pour objet de restreindre les pouvoirs des préfets considérés comme agents du Gouvernement dans leurs attributions de représentants du pouvoir central. Mais on a pensé que quarante années de sagesse des Conseils généraux permettaient de confier à cet organisme électif de nouveaux et pleins pouvoirs en tout ce

qui concerne la gestion et l'administration des intérêts départementaux.

Ainsi donc le préfet continuerait à exercer ses fonctions politiques, réglementaires, administratives proprement dites de tutelle administrative et de représentant de l'Etat. A ce titre, il continuerait à recevoir et à exécuter les ordres du pouvoir exécutif, au point de vue politique : il conserverait chargé de la publication et de l'exécution des lois, de la nomination des fonctionnaires de l'Etat pour laquelle des décrets ou des dispositions réglementaires quelconques lui ont donné délégation, et de ce qui subsisterait de la tutelle administrative en ce qui concerne les actes de la vie civile des établissements publics ; enfin, il ne cesserait point de représenter l'Etat considéré comme personne civile lorsque celui-ci contracte, plaide ou transige dans l'intérieur du département.

Par contre, il serait déchargé de toute l'administration départementale proprement dite et, notamment, de la préparation et de l'exécution des délibérations du Conseil général ou de la Commission départementale et de la direction des services départementaux gérés et dotés par le Conseil général.

De l'article trois de la loi du 10 août 1871 ainsi conçu : « Le préfet est le représentant du pouvoir exécutif dans le département. Il est, en outre chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale », le paragraphe 1<sup>er</sup>, seul, subsisterait.

L'organisation administrative des départements serait constituée sur des bases similaires à celles des communes. Le conseil général continuerait à être l'organe de délibération ; et de même que le conseil municipal élit l'organe d'exécution de ses délibérations en élisant son maire, de même le conseil général élirait le pouvoir exécutif de ses décisions comme lui, il le choisirait parmi ses membres et suivant les formes prévues pour l'élection des maires et adjoints par la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, rien ne serait changé à l'organisation actuelle du bureau du conseil général.

Les attributions, le travail et la responsabilité des préfets étant diminués de moitié, aucune raison ne s'opposerait plus à la diminution dans les mêmes proportions des traitements considérables dont ils jouissent à l'heure actuelle.

La réforme se traduirait donc dans l'ensemble par de notables économies.

Elle aurait un autre mérite : celle de détruire l'actuelle subordination de l'Administration départementale à la politique. Aujourd'hui, le préfet, agent essentiellement politique, pése toutes les affaires administratives.

Il arrive dans un département, ignorant toutes les affaires départementales, mais ayant reçu du pouvoir central des instructions qui portent non sur l'administration, mais sur la politique.

La proposition aura pour résultat de mettre chacun chez soi et chaque chose à sa place.

Sans porter atteinte à l'unité nationale, elle réalisera la vraie décentralisation départementale et marquera un nouveau progrès dans l'extension des libertés locales.

Jean LALOY.

## CHRONIQUE LOCALE

### La réponse du pays

Le Sénat a terminé la discussion du projet relatif à l'incorporation sur le revenu au budget de 1914.

Grâce à l'énergie du Gouvernement qui veut tenir les engagements qu'il a pris devant le pays, la réforme fiscale sera bientôt appliquée.

Ce n'est certes pas que la réaction n'ait pas fait une violente opposition à la réforme et qu'elle ait abandonné toute idée de la combattre à l'occasion.

Mais quoi qu'elle dise, elle est obligée de constater que ses prédictions, ses menaces ne sont pas prises au sérieux par le pays.

Pendant que le Sénat votait l'impôt sur le revenu, le pays répondait à l'appel du Gouvernement en faveur de l'emprunt.

Il y a quelques jours, nous annoncions que cet emprunt était couvert 15 fois, or il nous faut rectifier aujourd'hui.

D'après les renseignements derniers, c'est 40 fois que l'emprunt est couvert ; 30 milliards ont été offerts à l'Etat.

Ce résultat est significatif : le pays ne s'est pas laissé apeurer par les critiques des réactionnaires, qui depuis que l'on parle de la réforme fiscale ne cessent de gémir au sujet de soi-disant procédés inquisitoriaux, vexatoires de la part des agents du fisc quand ils viendront établir la part de l'impôt de chaque contribuable.

La mort du crédit de la France

était proche, répétaient-ils à volonté.

Or, l'impôt sur le revenu a été voté et le pays n'a pas perdu confiance. Les bas de laine ont été apportés à l'Etat et ils étaient tous bien garnis.

N'est-ce pas la meilleure réponse que le pays vient de faire aux détracteurs du régime républicain, de tout progrès social ?

L. B.

### Votes de nos députés

Sur les conclusions du 1<sup>er</sup> bureau tendant à l'annulation des opérations électorales de M. Lacotte, élu à Troyes, nos députés ont voté :

Contre : M. de Monzie. MM. Bécays et Malvy n'ont pas pris part au vote.

La Chambre a approuvé l'invalidation par 173 voix contre 106.

Sur le projet de loi portant ouverture de crédits affectés au voyage du Président de la République en Russie, nos députés ont voté :

Pour. La Chambre a adopté par 412 voix contre 108.

### Ecole Normale Supérieure

Nous apprenons que MM. Cazes et Labarthe, anciens élèves de mathématiques élémentaires du Lycée Gambetta, viennent d'être déclarés admissibles à l'Ecole Normale Supérieure.

Ce succès est d'autant plus beau que MM. Cazes et Labarthe étaient l'année dernière, encore, à Cahors et n'ont fait qu'une seule année de spéciales.

Nous sommes heureux de féliciter les deux brillants élèves, mais nous tenons à féliciter aussi leurs anciens professeurs de Cahors et en particulier MM. Ollier et Farges, dont le remarquable enseignement scientifique permet au Lycée de Cahors d'enregistrer, depuis quelques années, des succès tout à fait exceptionnels à Normale, Polytechnique, Navale et St-Cyr !...

### Collège de Filles

Aux examens de fin d'études secondaires (diplôme de 5<sup>e</sup> année), qui ont eu lieu au Collège des jeunes filles, ont été reçues : Mlles Gambert, Guiraud et Merle, élèves de cet établissement.

Nos félicitations.

### Lycée Gambetta

Voici les noms des élèves du Lycée Gambetta déclarés admissibles aux divers baccalauréats.

2<sup>e</sup> partie. — Philosophie. — MM. Blanchès, Bonis, Delpouget, du Pin de St-André, Labro, Lacombe, Mazel, Nadal, Salesses.

1<sup>re</sup> partie. — Latin-grec. — MM. Alaniou, Alard, Larroque.

Latin-langues. — MM. Barriéty, Monbru.

Latin-sciences. — MM. Alibert, Blanc, Caminade, Cazard, Cazes, Jehan, Lacaze, Périé, Salvat.

### Enregistrement

M. Labroue, surnuméraire de l'Enregistrement, à Cahors, est nommé receveur à Lalbenque, en remplacement de M. Dilhan, appelé au bureau de Loures (Hautes-Pyrénées).

### P. T. T.

M. Vernet, rédacteur à la direction de la Comptabilité à Paris, est nommé rédacteur à la direction de Cahors (Succursale) en remplacement de M. Gibert nommé receveur à Figeac.

### Congès du 14 juillet

L'Inspection Académique nous communique la note suivante.

Les classes vaqueront dans les écoles publiques le lundi 13 juillet.

En outre, les instituteurs et les institutrices qui le désirent, pourront reporter au jeudi 16 juillet les classes du mercredi 15 juillet en prévenant, avant mardi, leur Inspecteur primaire.

## BONNE NOUVELLE

Une bonne nouvelle qui, a peine annoncée, a été accueillie avec une vive satisfaction, c'est la réorganisation de l'Orphéon de Cahors.

Il ne convient pas de rappeler les incidents qui provoquèrent la dissolution de l'excellente Société chorale : ils furent assez pénibles et ils soulevèrent suffisamment de disputes pour qu'on les taise.

Mais ce que nous pouvons dire, c'est que la disparition de l'Orphéon de Cahors fut sincèrement regrettée par la population cadurcienne.

« L'Orphéon c'est le peuple » disait-on et chaque sortie de l'excellente Société attirait sur les Allées ou au Théâtre, une foule énorme qui aimait à entendre les morceaux si populaires, chantés par les jolies voix de nos artistes amateurs.

Que de fois nous avons entendu exprimer des regrets au sujet de l'absence de chanteurs dans les diverses cérémonies, fêtes, réjouissances qui depuis ont eu lieu à Cahors.

Certes, l'Avenir Cadurcien remplit avec dévouement sa tâche ; elle se prête, avec une bonne volonté dont on lui est très reconnaissant, son concours en toutes occasions ; mais l'Orphéon n'était-il pas la Société Sœur qui à son tour ajoutait un numéro important au programme parfois trop réduit de nos fêtes locales ?

Et au retour de ces concours où notre Société chorale décrochait les premiers prix, n'était-ce pas l'occasion de réceptions enthousiastes auxquelles assistait la foule sympathique qui faisait un cortège d'honneur aux lauréats ?

Ces succès n'étaient-ils pas encore une occasion pour organiser des concerts publics où l'Orphéon faisait entendre les chœurs qui leur avaient valu récompenses et félicitations des jurys ?

Nous souhaitons ardemment que réussisse le projet de réorganisation de notre bonne Société chorale : les jolies voix ne manquent pas à Cahors. Aussi nous ne doutons pas qu'avant peu nous pourrions annoncer que, reconstitué, l'Orphéon de Cahors s'est mis à l'étude et prépare une sortie.

Il prouvera ainsi que le mot d'un de ses anciens membres est bien vrai : « Notre vieil Orphéon peut sommeiller mais il ne veut pas mourir ».

L. B.

Une réunion préparatoire a eu lieu dans une des salles du café de la Promenade, en vue de la reconstitution de l'Orphéon de Cahors.

Un grand nombre d'anciens membres et de nouveaux ont répondu à l'appel.

Une réunion générale aura lieu samedi prochain à 8 heures et demie dans une salle de la mairie. Tous ceux qui ont le goût du chant, et ils sont nombreux dans notre ville, se feront un plaisir d'y assister et d'apporter leur concours dévoué.

### Service vicinal

MM. Lescure et Villatte, agents voyers stagiaires chargés des subdivisions de Latronquière et de Lauzès, sont nommés agents voyers auxiliaires de 3<sup>e</sup> classe.

### Manufactures de l'Etat

MM. Guittény, Richard, commis de la culture des tabac à la direction de Cahors, sont élevés sur place à une classe supérieure de leur grade.

### Elections de municipalités

Les conseillers municipaux de Creysse se réuniront le 12 juillet 1914, à l'effet d'élire un adjoint au maire, en remplacement de M. Delnaud, démissionnaire.

M. Alithe Fourès, a été élu adjoint au maire de Laburgade, en remplacement de M. Calvet, décédé.

### Contributions indirectes

M. Carde, receveur des contributions indirectes à Figeac, est élevé sur place à la première classe de son grade.

### Congrès des cantonniers

La fédération des associations départementales des cantonniers de France a tenu son douzième congrès.

Voici la liste des délégués du Lot : MM. Delsoy, chef-cantonnier à Francoulès ; Cubayne, chef-cantonnier à Belmont-Bretenoux ; Poulange, chef-cantonnier à Cazals.

### Les planteurs de tabac revendiquent

Les planteurs de tabac, qui ont, en maints Congrès, notamment à La Réole et à Bergerac, exposé leurs revendications très légitimes, ont voulu qu'elles ne restent pas lettre morte, comme il en est souvent des vœux des Congrès. Ils ont voulu les porter toutes vives à l'administration des finances, leur adversaire-né, en passant par le cabinet du ministre, et c'est dans ce but qu'ils se sont présentés mercredi matin, chez M. Noulens.

Il avaient avec eux le bureau de la Confédération générale des planteurs, composé de : MM. Delpont, président (Lot) ; Baylard-Jaubert (Gironde) ; Laffue-Gotteron (Lot-et-Garonne), et en outre, de nombreux parlementaires des régions intéressées : MM. Courrégeloung, Galys, Loubet, Belhomme, sénateurs ; de Monzie, Chaigne, Combrouze, E. Constant, Chaouis, Chaumié, Cels, Rontin et Dansette, députés.

Le ministre empêché, ne les a pas reçus, et ils ont dû se contenter de voir le directeur général des manufactures auquel ils ont exposé leurs principaux desiderata qui se résument à ceci : incorporation dans le budget d'une élévation des prix dans

une proportion de 30 % et de l'extension de la culture.

Il est nécessaire de dire, et les délégués comme les parlementaires ont insisté sur ce point, que, dans l'intérêt de l'Etat, les deux réformes sont liées à la faveur d'une extension de la culture.

Il pourra trouver un bénéfice supplémentaire qui lui permettra d'augmenter les prix, sans bourse délier.

Mais cet argument de premier ordre n'a convaincu qu'à demi l'Administration des finances qui fait profession d'être sourde en général aux innovations, même les meilleures, et c'est pourquoi, après une visite de politesse au ministère de l'Agriculture, les délégués se sont rendus à la Chambre où ils ont rencontré leurs protecteurs naturels, membres du groupe des planteurs, qu'ils ont chargé d'agir énergiquement auprès des pouvoirs publics pour qu'une cause en apparence si juste ne soit pas plus longtemps méconnue.

Disons que plusieurs députés de la région n'ont pas caché la volonté de la Commission d'agir à la rentrée dans le sens indiqué par la délégation. Non, d'ailleurs, qu'elle ait pris à sa séance de mercredi, une décision ferme à cet égard, puisque ce n'était en somme qu'une réunion consultative, mais outre que chacun des membres qui la composent est naturellement acquis aux idées exprimées par les planteurs, la Commission a envisagé l'éventualité d'une réunion prochaine où seront prises des résolutions définitives.

Dores et déjà, les planteurs peuvent compter qu'une bataille sera menée par leurs protecteurs parlementaires en faveur de l'incorporation au budget de 1915, des deux améliorations qu'ils désirent.

Voici, d'autre part, le procès-verbal officiel de la Commission :

« Une délégation de la Confédération générale des planteurs de tabac a été reçue, cet après-midi, par le groupe interparlementaire de la Chambre, sur la demande de M. Saumande vice-président du groupe.

M. Delpont, président de la Confédération a exprimé les revendications des planteurs de tabac votées au Congrès de Bergerac, et a insisté notamment sur l'augmentation des prix de série.

« Le président de la Confédération a été invité à rédiger un mémoire contenant les revendications que le groupe interparlementaire étudiera. « Il a été ensuite décidé qu'une nouvelle démarche serait faite à la rentrée du Parlement, auprès du ministre des finances, pour que l'augmentation des prix de série soit accordée aux planteurs de tabac pour leurs livraisons de 1915. »

La délégation des planteurs de tabac a été reçue au Sénat par M. Noulens, ministre des finances. M. Delpont a exposé au ministre les desiderata des planteurs de tabac.

M. Noulens a répondu que, préoccupé par des graves questions budgétaires, il n'avait pas encore pu se mettre au courant des revendications qui, dès l'abord, lui paraissent justes, mais qu'il n'a pas encore eu le loisir d'apprécier exactement.

Il a promis à la délégation d'étudier de très près la question, d'accord avec les services compétents de son ministère.

La proximité des vacances ne lui permettant pas d'obtenir une action parlementaire efficace dès maintenant, il entendra à nouveau la délégation à la rentrée du Parlement, l'autourne prochain.

En quittant le Sénat, M. Delpont, président de la Confédération, déclarait qu'il était très satisfait de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec le ministre, qu'il avait pleine confiance dans son esprit d'initiative et de conciliation pour réaliser les améliorations demandées par les planteurs.

### Fête Nationale du 14 Juillet

Soirée du 13 juillet : A trois heures trente du soir, au bureau de bienfaisance, distribution de pain aux indigents ; à 7 heures du soir, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie et la sonnerie des cloches.

A 8 h. 3/4, retraite au flambeau par la musique, lestambours et les clairons du 7<sup>e</sup>, l'Avenir cadurcien et la Diane cadurcienne.

La retraite partira le 13 juillet au soir de la Barbacane (octroi de la Barre) et suivra l'itinéraire suivant :

Barbacane (retraite de pied ferme), rue de la Barre, boulevard Gambetta, rue de la Liberté, hôtel de la Préfecture (arrêt) les musiques et les batteries joueront « Sambre et Meuse. » De là, la musique militaire se rendra directement à l'hôtel de ville, où elle donnera un concert.

La retraite sera continuée par l'Avenir cadurcien et les batteries, place du Marché, rue Nationale, rue Brives, boulevard Gambetta, (arrêt devant la statue Gambetta) l'Avenir cadurcien et les batteries joueront « Le Patriote » ; boulevard Gambetta, place Thiers (retraite de pied ferme) : dislocation. Journée du 14 juillet : A sept heures du matin, des salves et la

sonnerie des cloches annonceront la fête.

A neuf heures revue des troupes de la garnison par M. le colonel commandant d'armes sur le boulevard Gambetta.

A dix heures et demie, jeux divers sur la place Rousseau.

A deux heures et demie, départ de sujets en baudruche sur la place Thiers.

A quatre heures, courses et jeux nautiques sur le Lot, en face l'île de Cabessut ; match entre l'Aviron villeneuvois et l'Aviron cadurcien, avec le concours de l'Avenir cadurcien.

A six heures bal d'enfants et distribution de gâteaux et de jouets sur les allées Fénelon.

Les édifices communaux, l'hôtel de Ville, les monuments Gambetta et des mobiles, la place de la République seront pavoisés et illuminés.

A neuf heures, un feu d'artifice sera tiré en face du quai Ségur-d'Aguesseau.

A dix heures, bal public et bataille de confetti sur les allées Fénelon.

### Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

1<sup>o</sup> Excursion du 19 juillet. — En raison du nombre insuffisant des adhésions, cette excursion ne pourra avoir lieu. Le Comité exprime ses regrets et ses remerciements aux personnes qui avaient bien voulu s'occuper avec lui de ce projet malheureusement irréalisable.

2<sup>o</sup> Logements pour villégiatures estivales. — La note publiée la semaine dernière a déjà provoqué l'offre au Syndicat d'une quantité considérable de logements. Dès maintenant, on nous a signalé 14 maisons meublées ou parties de maisons pouvant être louées pour août, septembre et octobre. Ces habitations sont situées notamment à Martel, à Alviagnac (3), à Carluccet, à Raux-Haut (près Cahors), à Latoulzanie (St-Martin-Lapouval), à Castel France, à la Rivière-Basse (Albas), à St-Denis-Catus, à Souillac, à Figeac et à Collonges (près Meyssac). On voit que, non seulement les vallées du Lot, de la Dordogne, du Célé, du Vert, mais encore lecausse et les coteaux du Quercy offrent des ressources importantes de villégiature. Nous allons dresser la liste complète de ces logements et l'envoyer aux personnes qui nous ont fait connaître leur désir de passer tout ou partie des vacances dans le Lot. Nous prions nos correspondants de s'aboucher directement avec les propriétaires dont nous fournissons les adresses. Le Syndicat ne peut, en effet, que servir d'intermédiaire bénévole en donnant les renseignements qu'il reçoit et qu'il ne peut contrôler ; il ne peut assumer d'autres responsabilités.

Il fait des vœux pour que le nombre des demandes permette à toutes les offres d'aboutir. Le Bureau s'excuse auprès de ses correspondants de ne pouvoir leur répondre directement ; il les prie de rester persuadés qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour leur être utile soit immédiatement, soit par la suite.

Le Secrétaire Général du Syndicat, délégué d'Ar rondissement du Touring-Club,

Eugène GRANGIÉ.

### Concours de dames dactylographes

Un Concours pour le recrutement de dames dactylographes à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes et à la Direction de la Caisse nationale d'Épargne aura lieu le jeudi 27 août 1914, à Paris.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 5.

Peuvent y prendre part les postulantes sans infirmités, âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du concours.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

Les candidates devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fournira tous les renseignements utiles et leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 31 juillet 1914 au soir.

### Chez les Employés de commerce

Les Syndicats des Employés de Commerce des deux sexes et Employés comptables, réunis en assemblée générale le mardi 7 juillet, ont voté l'ordre du jour suivant :

Considérant que le lundi de Pentecôte étant tombé cette année le premier juin, jour de foire de la St-Clair, et que de ce fait, et pour ne pas léser le commerce de Cahors, ils ont travaillé ce jour-là qu'il que jour férié reconnu par la loi ; demandant en compensation de ce jour férié, le congé du lundi 13 juillet qui se trouve également le jour du pont c'est-à-dire jour férié. Ils espèrent que tous les commerçants sans exception n'hésiteront pas à donner cette légère compensation à leur personnel, atten-

du que le lundi à Cahors n'est pas un jour de vente et qu'en outre toutes les administrations seront fermées ce jour là et le lendemain.

Le Syndicat des Employés de Commerce des 2 sexes, et le Syndicat des Employés Comptables.

### Probité

Mercredi, M. Rigal, concierge de l'hospice, a trouvé sur la voie publique un petit fillet en argent dans lequel se trouvait un porte-monnaie contenant une importante somme d'argent.

M. Rigal s'empressa de porter sa trouvaille au bureau de police. Peu après elle put être rendue à sa propriétaire qui remercia vivement M. Rigal.

Ajoutons que ce n'est pas le premier acte de probité que M. Rigal a accompli.

### Dépôt de remonte

Le comité d'achat du dépôt de remonte d'Aurillac sera de passage à Assier le samedi 18 juillet 1914, à 8 h. 30 du matin, devant la gare.

### Grandes Courses de Gramat

La Société d'encouragement à l'élevage du cheval des Causses du Lot organise des courses de chevaux qui auront lieu les dimanche 2 et lundi 3 août 1914.

Voici le programme de ces courses qui obtiennent, tous les ans, un si vif succès :

#### PREMIÈRE JOURNÉE

Dimanche, 2 août, à 2 heures 1/2 du soir  
Prix du Conseil Général  
(Course plate au galop — Anglo-Arabes Arabes et demi-sang)

1.100 francs, dont 800 fr. offerts par le Conseil Général du Lot pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de pur-sang arabe ou anglo-arabe et demi-sang, élevés dans le département du Lot. — 700 fr. au premier, 300 fr. au second et 100 fr. au troisième.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

(Anglo-Arabes — Premier groupe)  
2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de pur-sang et autres que de pur-sang comptant au moins 25/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

au troisième, le quatrième doublera son entrée, le reste des entrées au premier.

Prix des Haras  
(Prix de 2<sup>e</sup> classe)

2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant), offerts par le Gouvernement de la République, dont 2.000 fr. au premier, 300 fr. au second et 200 fr. au troisième; pour chevaux de 3 ans pur-sang et autres que pur-sang comptant au moins 50/0 de sang-arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés, ou autorisés, et n'ayant jamais gagné plusieurs prix de classe.

Prix de Falzou  
(Cours de haies)

1.000 francs, dont 300 fr. offerts par la Société, 300 fr. par la Compagnie d'Orléans, 200 fr. par la ville de Gramat et 200 fr. prélevés sur les ressources du Pari Mutuel, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

### La situation agricole

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation agricole au 1<sup>er</sup> juillet dans le Lot, d'après les rapports des professeurs d'agriculture.

La situation des cultures reste bonne; les pluies du mois de juin ont favorisé le développement de toutes les plantes; la température inférieure à la normale, a néanmoins permis une végétation suffisante.

La fauchaison s'est commencée dans de mauvaises conditions, elle se termine rapidement; le rendement des prairies artificielles et naturelles est supérieur à la moyenne.

La récolte des fraises a été abondante, la vente, moyenne. Quelques communes ont été ravagées par la grêle et les récoltes sont totalement détruites.

### Tribunal correctionnel

BRACONNAGE

Un journalier de Douelle, nommé Léon F..., 32 ans, a été surpris par la gendarmerie de Luzech en train de pêcher dans la rivière du Lot à l'aide d'engins prohibés. Le tribunal le condamne à 30 francs d'amende et à la confiscation des engins.

VAGABONDAGE

Pierre Valada, ce vieux vagabond dont le casier judiciaire à ralonges est orné de plus de cent condamnations, s'entend condamner, toujours pour délit de vagabondage, à deux mois de prison.

COUPS ET BLESSURES

Un domestique, nommé Antoine Faydel, 20 ans, domicilié à Saint-Denis-près-Catus, a frappé un ouvrier agricole au service de M. Rey, nommé Calmette; 16 francs d'amende.

### Musique du 7<sup>me</sup> régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 9 JUILLET 1914

Salut lointain Doring  
La Colombe Gounod  
Valse poudrée Popy  
Giroflé-Girofla Lecocq  
Marche Saharienne Benoit  
Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

### Arrondissement de Cahors

Calvignac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche 5 juillet, à 8 heures du matin, à la salle de la mairie, pour l'approbation de la liste des indigents qui prendront part à la distribution de pain du 14 juillet, et pour l'approbation également des travaux à exécuter au chemin rural dit Lafon, allant à Cènevières.

Ce chemin, qui est d'une grande utilité, va être mis de suite en bon état par M. Symiac entrepreneur, à qui on a confié les travaux.

Albas

Carnet de mariage. — Jeudi dernier a été célébré à Laon au milieu d'une grande affluence, le mariage de Mlle Magdelaine Vignocchi, avec M. Georges Rémond.

La mariée, digne et gracieuse descendante de l'illustre famille des Pozzo di Borgo était ravissante. Elle portait une robe du plus bel effet et un exquis voile à la juive. Sa robe, une vraie merveille, était en soie charmante, délicieusement drapée et recouverte de la plus fine des dentelles au point à l'aiguille et de Bruxelles, relevée en panier, le tout recouvert d'un superbe manteau de cour également en charmeuse, au col Médicis.

Le marié est le fils de M. Rémond, l'ancien inspecteur d'Académie du Lot dont le personnel enseignant a conservé un excellent souvenir. Il est aussi le petit-fils de notre distingué compatriote, M. Hallberg, professeur honoraire de l'Université qui fut le fondateur de la chaire de litté-

rature étrangère à la faculté des lettres de Toulouse.

Dans son numéro de dimanche, le journal *Les Tablettes de l'Aisne* donne un compte rendu très détaillé de la cérémonie nuptiale.

A l'intention des nombreux amis que comptent les familles de MM. Hallberg et Rémond à Cahors et dans toute la région, nous nous permettons d'en citer les plus intéressants passages.

... Reconnus dans le cortège : M. Ermant, sénateur, maire de Laon; M. Thierry-Cazes, député du Gers; M. Angéli, chef de cabinet de M. le Préfet, Madame de Bavler-Régnoult, ancienne Préfète etc., etc. beaucoup d'autres personnalités de l'enseignement, de la magistrature, de l'armée.

Le mariage civil avait été célébré à la mairie, à 10 h. En termes très aimables, M. le maire de Laon, M. Ermant, a adressé ses vœux de bonheur aux jeunes mariés : « Le soleil, leur dit-il, est aujourd'hui de la partie; il est plus radieux que de coutume, mais assurément pas plus radieux que votre jeunesse. » Les témoins de la mariée étaient : M. Mingalou, capitaine au 85<sup>e</sup> de ligne et le Docteur Manfredi, conseiller général de la Corse, ses cousins. Pour la mariée : son oncle, M. Théodore Rémond, Inspecteur d'Académie honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Thierry-Gazes, député du Gers.

La cérémonie religieuse a été célébrée à la cathédrale. Les meilleurs artistes de Laon s'y sont fait entendre. Madame Laux une artiste accomplie a interprété avec un profond talent « La prière à la Vierge », de M. Paul Rémond, frère du marié, jeune compositeur et violoncelliste virtuose.

Madame Rémond a reçu ensuite à l'Inspection Académique où un exquis repas a réuni invités et amis autour des jeunes mariés. Pendant le repas, la Chorale de l'école normale s'est fait en tendre, exécutant à la perfection, divers chœurs; au dessert, plusieurs toasts furent prononcés alternant avec de délicates poésies dédiées aux époux.

Citons de fort beaux vers de M. Marcel Toussaint, lauréat de l'Académie française, du poète Paul Jamati, de M. Hallberg, grand-père du marié, de Madame Bavler, de M. Chassagne.

Nous ne pouvons reproduire tous ces vers; ils sont trop. Nous nous bornerons à ceux, si élégamment tournés de l'excellent instituteur de Barisis :

Amis, en ce beau jour, chacun vous veut du bien :  
L'un fait des rêves dor, l'autre médite et prie.  
Parmi les plus doux vœux, le poète à le sien.  
A la fête, où l'ymen commence une autre vie,  
Il cherche aux cieux d'aimer une étoile chérie  
Et dit à cette étoile, à la rose fleur :  
« Sois le guide bien sûr de leur jeune espérance !  
Sur leurs fronts rayonnants, imprime la vaillance !  
« Sois leur ange, ô Bonheur ! » (P. Chassagne)

Mentionnons encore un toast très applaudi de M. Bordas, en littérature Noël Sabat et une fort jolie improvisation de M. Thierry-Cazes qui célébra en même temps, les vertus de son vieux maître.

Un garden-parti suivit le repas. De nombreux musiciens du 45<sup>e</sup>, camarades du frère du marié, groupés en symphonie, donnèrent la plus jolie des aubades, manifestation toute spontanée et intime qui toucha beaucoup M. et Mme Rémond.

Puis ce fut un délicieux concert d'artistes amateurs et de maîtres. On interpréta ensuite plusieurs passages du « Petit Duc ».

Ainsi se termina cette belle journée qui fut une vraie fête de famille. Le soleil était rayonnant et la joie était dans tous les cœurs.

Peut-on mieux précluser à de longues années de bonheur ?

Qu'il nous soit permis avant de clore ce compte rendu d'adresser nos meilleurs vœux de bonheur à notre jeune ami M. Georges Rémond et à sa charmante épouse.

E. L.

Saint-Géry

Succès scolaire. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir que les élèves présentés aux examens du Certificat d'Etudes Primaires, le 7 courant, par nos différentes écoles, ont été tous reçus.

Nous applaudissons sans réserves au succès des candidats et adressons nos plus chaleureuses félicitations à Mme Milhau, Institutrice à St-Géry, 2 élèves; à Mme Cazard, Institutrice suppléante à la section des Massières, 2 élèves; à Mme Magnès, Institutrice à la section de Bouziés, 4 élèves; et à notre sympathique instituteur M. Rigouste, 2 élèves.

### Arrondissement de Figéac

Figéac

Un escroc. — Après une longue et laborieuse instruction menée avec beaucoup de soin et d'énergie par notre distingué juge d'instruction, M. Denis Castan, l'information entreprise contre le nommé Louis Cayssalié, se disant directeur du Crédit populaire à la Montagne, près Figéac, inculpé de nombreuses escroqueries et tentatives d'escroqueries, touche à sa fin. Cayssalié va être traduit devant le tribunal correctionnel. M.

Castan vient, en effet, de signer l'ordonnance de renvoi.

Nous avons relaté, en son temps, les circonstances dans lesquelles a été arrêté ce chevalier d'industrie, doué d'une prodigieuse puissance d'imagination, qui avait exploité la région d'Aurillac sous les diverses dénominations de « Père Louis du monastère d'Aurillac », de « Monsieur Louis » ou de « Louis Caynablié », directeur de laboratoire de chimie appliquée et qui se proposait d'exploiter d'autres régions sous la dénomination de L. C... agent matrimonial.

Le dossier de cette affaire ne comporterait pas moins de 400 ou 500 pièces. Vu le nombre considérable de témoins qui doivent être cités, on ne peut encore prévoir d'une façon certaine la date à laquelle elle sera appelée.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Gorses

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, à onze heures du matin, à la mairie, sous la présidence de M. Gasquet, maire.

Il s'est occupé des questions suivantes :

1. Règlement définitif du budget 1913 et vote du budget supplémentaire de 1914 ;

2. Installation prochaine d'une bascule publique et vote des fonds nécessaires pour cette installation ;

3. Installation d'un bureau télégraphique.

Avis favorable a été donné à deux demandes de soutien de famille et d'assistance aux vieillards.

Livernon

Foire. — La foire du 7 juillet a été comme tous les ans d'ailleurs peu importante. Une baisse sensible s'est produite sur les bœufs, les brebis, les agneaux.

Les porcelets ont au contraire subi une légère hausse. Tous ceux qui y ont été conduits ont été vendus à des prix variés entre 15 et 25 pièce.

La volaille s'est payée 0 fr. 90 le demi-kilo, les œufs 0 fr. 80 la douzaine les oisillons 2 fr. 75 pièce.

Gagnac

Conseil municipal. — Dimanche dernier le conseil municipal de la commune de Gagnac s'est réuni à la mairie, pour tenir sa session budgétaire.

Le conseil arrête les comptes définitifs de l'exercice 1913; approuve les comptes du receveur et du maire; vote le budget additionnel de 1914 et surseoit au vote du budget primitif de 1915 conformément aux instructions de M. le Préfet pour l'application de la loi du 29 mars 1914.

Mariage. — Samedi dernier a été célébré le mariage de M. Bargues du village de St-Souzy, commune de Cahus avec Mlle Castanet du village de Lateulière, commune de Gagnac.

Tous nos souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Saint-Céré

La foire. — Notre foire du 6 juillet a été de petite importance. Il s'est néanmoins traité quelques affaires. Voici les cours :

Place de la République : Les veaux ont valu de 1,10 à 1,55 le kilo; les bouvillons, 350 à 450 francs la paire; les bœufs, 500 à 800 francs; les gros bœufs de travail, 800 à 1.000 francs, le tout la paire; les vaches laitières ont valu 250 à 350 francs pièce; les bœufs de boucherie, 33 à 42 francs les 50 kilos.

Boulevard Carnot : Les porcelets ont valu de 15 à 50 francs pièce.

Place Gambetta : Les moutons ont valu de 28 à 35 francs pièce; les agneaux, 15 à 24 francs; les brebis mères, 35 à 45 francs pièces selon qualité.

Place de la Halle-aux-grains : Le blé a valu 18 francs à 18,50; l'avoine, 7,75 à 8,50; le seigle, 14 à 15 francs; le maïs, le 16 francs; le blé noir, 12,50 à 13,50; les pommes de terre, 6,50 à 7,50, le tout au sac de 80 litres.

Place de l'Eglise : Beaucoup de volaille vendue. Les poules, 80 centimes; les poulets, 90 centimes; les lapins, 45 centimes, le tout le demi-kilo.

Les œufs ont valu 70 centimes la douzaine; les petits fromages, 90 centimes à 1 fr. 20 la douzaine; le beurre, 1 fr. 50 le demi-kilo.

### Arrondissement de Gourdon

Gramat

Probité. — Le jour de la dernière foire M. Pélaprat charron à Gramat a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une petite somme d'argent.

Le portemonnaie est à la disposition de la personne qui l'a perdu chez M. Pélaprat.

Rocamadour

Probité. — M. Dissac Albert chauffeur d'autobus à la gare se trouvait hier lundi dans la salle des « Pas Perdus » du gouffre de Padirac lorsqu'il remarqua sur la table un porte-

feuille, oublié là sans doute par un des nombreux touristes qui visitent le gouffre en ce moment. Cet honnête chauffeur remit aussitôt le porte-monnaie contenant la somme de 3100 fr. à M. le directeur du gouffre. Le légitime propriétaire M. X... général en retraite à Tulle, de retour de Padirac, avait visité Rocamadour sans apercevoir de son oubli; averti hier soir, au moment où il reprenait avec son auto la route de Tulle, il retourna à Padirac et avait la satisfaction de rentrer en possession de ses billets bleus.

Payrac

Accident. — Mme Planchou, du village de Bouco, près Payrac, rentrait, le 4 courant, à son domicile, après une journée de travail passée dans les champs. Elle fit une glissade sur la route, à quelques pas de la porte de sa maison.

Cette chute inattendue, et qui fut des plus violentes, la mit dans l'impossibilité de se relever. Elle n'eut que la force d'appeler des voisins, qui s'empressèrent auprès d'elle.

Nous savons que l'état de cette malheureuse est sérieux, puisque M. le docteur Constant, requis aussitôt, a pu constater une luxation de l'épaule, qui nécessitera un repos prolongé.

Souillac

Certificat d'études primaires. — Les examens du certificat d'études primaires ont eu lieu lundi 6 courant, à l'école des garçons.

Ont été reçus : 19 garçons et 10 filles.

Voici leurs noms : Edouard Arestein, Jean Laccassage, Elie Grand, Léon Maury, Louis-Jean Chanteloube, Jean Lasoux, Louis-Jean Fumat, Henri Doume, Georges Lajointe, Louis Dorval, Louis Lafon, Marcel Fabre, Maxime Goursat, Etienne Entraygues, Georges Nouvelle, Elie Falquierie, Georges Orchassal, Charles Meynen et Henri Delmond.

Eugénie Blans, Marthe Cayla, Alice Chassaing, Henriette Joffre, Hélène Maledet, Yvonne Massoulié, Marcelle Queyrie, Marguerite Rioux, Valentine Toulzac et Gabrielle Tournié.

Nous adressons nos sincères félicitations aux maîtres et aux élèves.

Garennac

Périlleux sauvetage. — M. A. Meilhan ingénieur directeur de l'usine électrique de l'Ermitage près Garennac était occupé à faire réparer une des chambres d'eau de l'usine et à cet effet, il était descendu dans ladite chambre avec deux ouvriers et M. Dunoyer de Segonzac concessionnaire. A un moment le sol de la chambre s'affaissa entraînant M. Meilhan et les deux ouvriers dans l'eau profonde de deux mètres 50 au moins.

M. Dunoyer de Segonzac qui se trouvait à proximité sur la partie non effondrée, au péril de sa vie maintint les 3 hommes sur l'eau ce qui permit d'attendre les secours et d'éviter très vraisemblablement un accident grave.

Nos bien sincères félicitations.

Rampoux

Une famille empoisonnée par des œufs de cane. — La famille Granité, de Rampoux et MM. Fontanel et Périé du même lieu qui avaient mangé à leur repas de midi des œufs de canes ont été victimes d'intoxication.

Après l'ingestion de ces mets, les symptômes d'empoisonnement purent, vomissements, diarrhée, refroidissement des membres, et vu l'état alarmant des malades, un médecin fut appelé. M. Fabre, s'empressa aussitôt de donner des soins aux malades. L'état du jeune Granité est assez grave, les autres vont mieux à l'heure actuelle. Nous espérons que les malades seront remis bientôt de leur indisposition.

Saint-Germain

Accident. — Le jeune Marcel Couberant, demeurant à Pech-Roussi, commune de Saint-Germain-de-Bel-Air, descendait à bicyclette la côte de Pech-Roussi, qui est très rapide. Ayant passé le dernier tournant, il lâcha le frein et, étant encore un peu novice, il se laissa gagner par sa machine dont il n'était plus maître, en arrivant tout à fait au fond de la côte et sur la petite courbe qui est à cet endroit, il ne put diriger sa machine et alla monter sur un chantier de scieur de long qui se trouvait sur le côté de la route, heureusement pour lui, car sans cela il allait tomber dans le ruisseau, assez profond, qui se trouve là. Dans la chute qu'il fit du haut du chantier, il se fit des contusions assez sérieuses, et sept ou huit jours de repos lui seront nécessaires pour pouvoir reprendre son travail.

Bibliographie

**ETUDE**  
DE  
**M<sup>e</sup> V. DURRANC**  
NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> DURRANC, notaire à Cahors, le trois juillet 1914, Monsieur Louis-Charles-Emile BLANCHAIS, limonadier, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta numéro 22, a rétrocedé à Monsieur Emile AUFRÈRE, ancien limonadier, demeurant à Cahors boulevard Gambetta numéro 55, le fonds de commerce de cafetier-limonadier et gérant du Cercle militaire qu'il exploitait à Cahors comprenant : l'enseigne de « Grand Café Tivoli » et de « Réunion des Officiers » sous laquelle il dit fonds est connu et exploité; la clientèle et l'achalandage y attachés; le droit au bail des locaux où il est exercé; le matériel servant à l'exploitation et les marchandises en dépendant.

Domicile a été élu pour les oppositions à Cahors, en l'étude de M<sup>e</sup> DURRANC, notaire.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909 les créanciers du cédant devront pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de Monsieur AUFRÈRE, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de l'inscription qui renouvellera la présente. Pour premier avis :

**V. DURRANC,**  
Notaire.

**CHEMIN DE FER D'ORLÈANS**

**Excursions dans le Limousin, le Périgord et le Quercy**

Cartes de libre circulation  
Sur 5 zones

En vue de développer le tourisme dans les régions si pittoresques du Limousin, du Périgord et du Quercy, visités l'an dernier par M. le Président de la République, la Compagnie d'Orléans a créé de nouvelles cartes d'excursions qui seront délivrées à titre d'essai, du 10 juillet au 15 septembre 1914, au départ de Paris et des principales gares de son réseau. Elles comportent la libre circulation sur certaines lignes desdites régions, divisées en cinq zones, le titulaire d'une carte ayant ainsi le droit de s'installer dans une localité et de rayonner de là à sa convenance dans la région, en effectuant autant de voyages qu'il le désire.

Elles donnent droit, en outre, à un voyage aller et à un voyage retour entre le point de départ et l'un des points d'accès à la zone choisie fixés au tarif. Leur validité est de 33 jours, avec faculté de prolongation.

Les cartes de famille offrent une réduction de 40 à 50 % suivant le nombre de personnes.

**Fête Nationale du 14 Juillet**

Validité exceptionnelle des billets  
Aller et Retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1914, la Compagnie d'Orléans rendra valables du mardi 7 au dernier train du lundi 20 juillet les billets Aller et retour ordinaires, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n<sup>os</sup> 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 20 juillet.

**Voyages en Auvergne**

Excursion à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme)

Afin de faciliter aux touristes et aux baigneurs l'accès de la pittoresque station thermale de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), la Compagnie d'Orléans a organisé un service automobile du Mont-Dore à Saint-Nectaire (2 voyages par jour dans les deux sens, du 15 juin au 15 septembre 1914).

Grâce aux services rapides fonctionnant à partir du 25 juin, les voyageurs pourront se rendre facilement à Saint-Nectaire ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

Départ de :

Bordeaux-St-Jean, 6 h. 32.  
Bordeaux-Bastide, 22 h. 47.  
Angoulême, 21 h. 42, 4 h. 07.  
Limoges, 0 h. 53, 8 h. 56.  
Nantes, 16 h. 06.  
Angers, 17 h. 18.  
Tours, 20 h., 7 h. 35.  
Toulouse, 23 h. 37.  
Montluçon, 3 h. 53, 13 h. 32.  
Orléans, 0 h. 19, 9 h. 55.

Arrivée à :

La Bourboule, 7 h. 10, 7 h. 56, 16 h. 44.  
Le Mont-Dore, 7 h. 34, 8 h. 15, 17 h. 03.  
Saint-Nectaire, 10 h., 19 h.

Pour le retour, l'automobile quittera Saint-Nectaire à 12 h. et 17 h. 30 pour arriver au Mont-Dore respectivement à 14 h. et 19 h. 30.

Prix par place et par voyage simple de la gare du Mont-Dore à la localité de Saint-Nectaire et vice versa : 6 francs.

Enregistrement direct des bagages des voyageurs au départ de Bordeaux et de Saint-Nectaire.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 0 fr. 50 en s'adressant à la gare du Mont-Dore.

**Pèlerinage de Rocamadour**

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>me</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>me</sup> classe sur le double des prix des billets simples.

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres et plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

**L. MAURY**

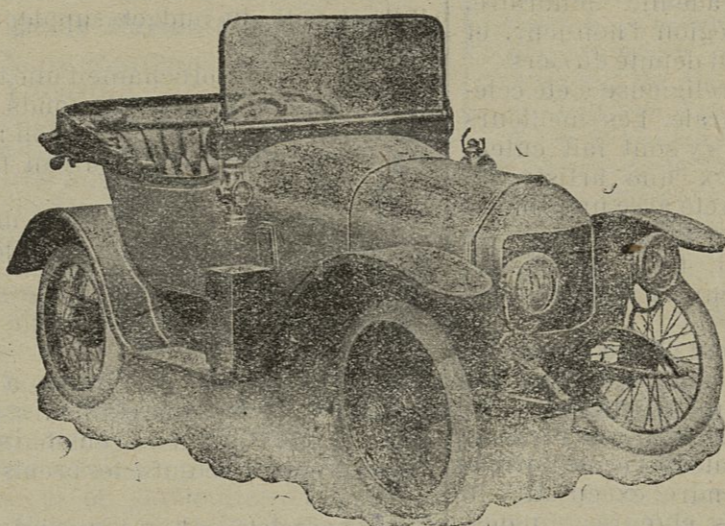
Chirurgien-Dentiste  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France

**DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA**  
et des Ecoles Normales

3, RUE FÉNELON, en face la Halle  
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :  
A. COUESLANT.

**LE ZÈBRE**  
La Voiturette la plus économique  
4 fois plus vite que le cheval  
Coûte 2 fois moins d'entretien



5 HP. Carrosserie Rotonde 2 places avec pneus, 3000 f. Prix du kilomètre Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien : <b>4 centimes</b>	6 HP. 4 cyl. carros. Torpédo 2 places avec pneus 4000 fr. Prix du kilomètre Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien : <b>7 centimes</b>	10 HP. 4 cyl. carros. Torpédo 4 places avec pneus 6380 fr. Prix du kilomètre Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien : <b>12 centimes</b>
---	--	--

Magasin d'Exposition  
**18, Boulevard Gambetta**  
**CAHORS**

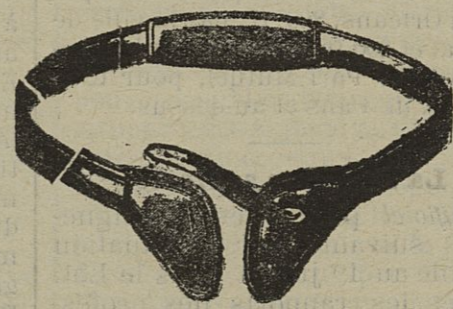
**GRANDE PHARMACIE**  
**DE LA CROIX-ROUGE**

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

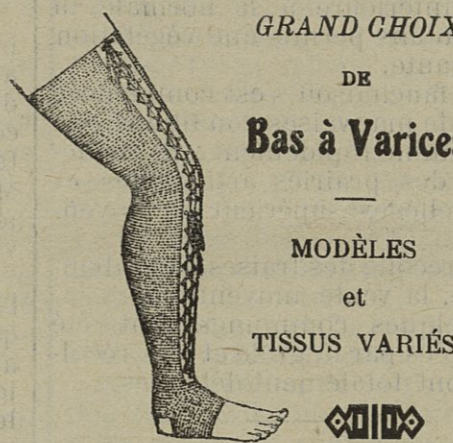
LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

**Paul GARNAL, O. S.** Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
Inspecteur des Pharmacies



**Bandages herniaires**  
de tous modèles  
A ressort et sans ressort



GRAND CHOIX

DE

**Bas à Varices**

MODÈLES

et

TISSUS VARIÉS



**Ceintures**

Ventrières

CEINTURES

de

**GROSSESSE**

Tous modèles

**Bassins de lit - Enemas**  
Douches d'Esmarck complètes  
Stérilisateur pour Lait  
GANTS ET LANIÈRES DE CRINS

**LA HERNIE**

et les

Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descentes**, etc., etc., qu'ils trouveront à la

**Grande Pharmacie**  
de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS  
(En face le Théâtre)

un grand choix de **Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse** et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la contention absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

**SERVICE D'ÉTÉ (1914)**

**De Paris à Toulouse par Cahors**

	739			3			1123			7005			121			23			35			1125		
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
PARIS (Orsay) dép.	—	8	15	—	—	—	18	20	19	20	27	23	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8	25	—	—	—	18	30	19	20	27	23	54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (arr.)	—	14	2	—	—	—	23	53	0	47	2	28	8	34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (arr.)	3	16	14	12	—	—	0	00	0	53	2	36	9	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GIGNAC-CRESSENSAC	6	18	15	41	—	—	1	23	2	26	4	5	12	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (arr.)	7	21	—	—	—	—	1	29	2	32	4	14	13	10	—	—	—	—	—	—	19	25	—	
CAZOULES	7	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20	3	—
LAMOITHE-FÉNELON	8	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20	43	—
NOZAC	8	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	9	—
GOURDON	8	31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	33	—
Saint-Clair	8	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	43	—
Dégagnac	8	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	55	—
Thédirac-Peyrilles	9	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	7	—
Saint-Denis-Catus	9	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	19	—
Espère	9	22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	30	—
CAHORS (arr.)	9	35	17	18	46	2	53	4	2	5	53	15	55	22	41	—	—	—	—	—	—	22	41	—
SEPT-PONTS	9	44	17	23	18	58	2	57	4	6	5	58	16	5	6	45	—	—	—	—	—	22	45	—
CIEURAC	9	54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	57	—
LALBENQUE	10	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23	10	—
CAUSSADE	10	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23	14	—
MONTAUBAN arr.	10	48	18	20	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23	18	—
TOULOUSE arr.	11	22	18	26	20	36	3	49	5	8	7	1	17	45	8	4	—	—	—	—	—	23	20	—

**De Toulouse à Paris par Cahors**

	42			16			440-1128			1132 (*)			4			122			7006			700			1136		
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
TOULOUSE... d.	13	—	—	17	16	15	47	18	3	20	45	23	37	1	24	5	28	9	16	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN... d.	13	49	18	8	16	35	19	59	21	31	0	27	2	5	7	15	10	47	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAUSSADE	—	—	—	18	30	17	14	20	42	21	54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
LALBENQUE	—	—	—	17	52	21	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CIEURAC	—	—	—	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SEPT-PONTS	—	—	—	18	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS... (arr.)	14	45	19	7	18	19	21	54	22	32	1	23	2	56	9	7	12	27	—	—	—	—	—	—	—		
CAHORS... (dép.)	14	49	19	14	18	29	5	50	22	37	1	27	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
ESPÈRE	—	—	—	18	44	6	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
ST-DENIS-CATUS	—	—	—	18	57	6	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
THÉDIRAC-PEYRILLES	—	—	—	19	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
DÉGAGNAC	—	—	—	19	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—								